

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



CABINET DU PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT

**CEREMONIE DE LANCEMENT
DES NEGOCIATIONS
DE LA NOUVELLE TREVE SOCIALE**

**ALLOCUTION D'OUVERTURE
DE MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

JEUDI, 30 JUIN 2022

- **Madame et Messieurs les Ministres d'État ;**
- **Madame le Ministre de la Fonction Publique ;**
- **Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale;**
- **Mesdames et Messieurs les Ministres ;**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux, Directeurs Centraux ;**
- **Monsieur le Directeur Pays du Bureau International du Travail ;**
- **Monsieur le Président du Conseil National du Dialogue Social;**
- **Messieurs les Secrétaires Généraux des Centrales Syndicales, UGTCI, FESACI, CISL-DIGNITE, UNATRCI et HUMANISME ;**
- **Mesdames et Messieurs les Responsables des collectifs d'organisations syndicales de fonctionnaires :**
 - **La Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles du Secteur Public de Côte d'Ivoire,**
 - **L'Intersyndicale des Fonctionnaires de Côte d'Ivoire,**
 - **La Coordination des Syndicats de la Fonction Publique ;**
- **Mesdames et Messieurs les responsables des syndicats de base des Ministères techniques ;**
- **Chers amis des médias ;**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est avec une grande joie et la conscience d'une responsabilité tant sociale que civique, que nous procédons aujourd'hui au nom du Président de la République, **S.E.M. Alassane Ouattara**, au **lancement des négociations entre le gouvernement et les partenaires sociaux**, en vue du renouvellement de notre trêve sociale nationale.

Cette cérémonie est une nouvelle preuve de la volonté ferme et claire du Président de la République, de construire un pays de progrès, de prospérité et de solidarité, avec pour socle essentiel la paix et la cohésion sociale.

Après la cinquième phase du **dialogue politique, conduit du 18 décembre 2021 au 04 mars 2022, et dont le succès nous oblige** tant il fut marqué par la confiance des débats et la volonté de rassemblement des acteurs, nous voici donc réunis pour **une nouvelle étape de ce dialogue social apaisé**.

Nous avons en effet su construire au fil des années ce rassemblement d'intérêts, entre pouvoirs publics et organisations syndicales, **en suivant les mots splendides du Président Kennedy, « ne jamais négocier avec ses peurs, ne jamais avoir peur de négocier »**, pour faire gagner ensemble l'État et les travailleurs ivoiriens et, plus largement, la Côte d'Ivoire toute entière.

Je voudrais saisir cette occasion pour rendre un **vibrant hommage au Président de la République** pour l'ensemble de ses actions visant à consolider la paix et à améliorer, de façon remarquable, les conditions de vie et de travail des Ivoiriens en général et des Fonctionnaires et Agents de l'État en particulier.

J'associe à cet hommage **l'ensemble des centrales syndicales, des faitières et des syndicats du secteur public, qui ont fait le**

choix de privilégier le dialogue pour le règlement de leurs doléances et la préservation de l'intérêt supérieur de la nation.

En effet, suite à la grève des **Fonctionnaires et Agents de l'État de janvier 2017**, les négociations engagées par le gouvernement ivoirien, avec à sa tête **le Premier Ministre, feu Amadou Gon Coulibaly**, ont abouti à la signature en août 2017, d'une trêve sociale d'une durée de 5 ans, remarquable par son ampleur et ses résultats pour nos travailleurs comme pour notre pays. Un acte inédit dans notre sous-région, d'une noblesse inestimable, qui a contribué indéniablement à l'atteinte des performances économiques et sociales remarquables de notre pays.

**Mesdames et Messieurs,
Chers amis syndicalistes,**

C'est pour cela au moment où nous abordons l'achèvement quinquennal de cette trêve, **il importe d'en faire, en confiance, un bilan exhaustif.**

Je voudrais tout d'abord **noter avec satisfaction que les engagements pris par l'État furent très largement tenus**, en particulier ceux ayant une incidence financière.

Il s'agit, notamment :

- **de la révision de la réforme de 2012 des régimes de pensions** gérées par la Caisse Générale des Retraités Agents de l'État, pour instaurer :
 - le paiement du capital décès, soit 12 mois de salaires ;
 - le paiement des allocations familiales ;
 - la prise en compte de la majoration pour famille nombreuse ;

- la jouissance immédiate de la pension de réversion sans condition ;
- le calcul de la pension sur la base du dernier indice.

L'ensemble des mesures mises en œuvre dans le cadre de la révision de la réforme de 2012 représentent ainsi un montant cumulé de près de 64,5 milliards de FCFA payés de 2017 à la fin de l'exercice 2020.

- **Il s'agit ensuite de la revalorisation indiciaire par l'État, pour les emplois ne bénéficiant pas d'une grille particulière**, de 150 points pour les catégories A et B et de 100 points d'indices pour les catégories C et D.
L'impact financier de cette décision est évalué à 87,5 milliards de FCFA, sur la période janvier 2018 à mai 2022.
- **Il s'agit également de l'intégration à la Fonction Publique, de 1800 agents journaliers** du secteur public par voie de concours exceptionnels, pour un coût global estimé à fin mai 2022 à 10,4 milliards de FCFA.
- **Il s'agit du rétablissement du prélèvement à la source** des cotisations des syndiqués pour le compte des syndicats, pour un volume de ressources collectées et reversées de plus de 3,6 milliards de FCFA, sur la période courant de janvier 2017 à mai 2022.
- **Il s'agit enfin du respect depuis 2018 de l'échéancier de paiement du stock des arriérés.** Ainsi, près de 195 milliards auront été payés de janvier 2018 à décembre 2022, sur un stock de 250 milliards, conformément au chronogramme prévu. Quant aux efforts de paiement attendus demain et qui seront naturellement tenus, ils concernent un peu plus de 54 milliards et seront apurés au plus tard en 2026.

Mesdames et Messieurs, l'ensemble de ces mesures majeures présente un cumul de **plus de 357 milliards de FCFA** sur la période 2018-2022.

C'est **un effort financier exceptionnel de l'État et donc de l'ensemble des Ivoiriens !**

Mesdames et Messieurs,
Chers amis syndicalistes,

Je reste par ailleurs pleinement conscient que **des points de notre accord n'ont été, encore, que partiellement pris en charge.**

Je pense notamment à :

- la question des dispositions et des sanctions prises dans le cadre des grèves depuis janvier 2021 ;
- la création d'un cadre de concertation dans le but de traiter les revendications nouvelles.

Pour ce qui est de vos préoccupations non encore satisfaites, elles continuent, soyez-en assurés, de **faire l'objet d'une attention toute particulière du gouvernement et de moi-même.**

Ainsi, dès ma prise de fonction, j'ai demandé au nouveau Ministre de la Fonction Publique, **Madame Anne Désirée Ouloto**, de **procéder à une évaluation de la trêve sociale** et à l'identification des revendications nouvelles, dans la perspective des négociations que nous allions naturellement ouvrir.

Une **plateforme revendicative** des organisations syndicales a pu donc être élaborée et comprend **3 types de revendications** transmis au Ministère de la Fonction Publique :

- **Premièrement**, des doléances transversales concernant l'ensemble des Fonctionnaires et Agents de l'État, validées le 08 mars 2022 par les Centrales Syndicales et les Fautières;

- **Ensuite**, les doléances spécifiques aux agents interministériels, validées par leurs syndicats ;
- **Enfin**, les doléances des Syndicats des Ministères Techniques transmises.

Bien entendu, **cette plateforme de doléances intègre également les engagements encore pendants ou partiellement traités** des précédents protocoles d'accords.

Je veux aussi **relever, avec la même franchise** qui sied à ce bilan commun, que certains acteurs parmi les forces syndicales **n'ont hélas pas toujours su respecter leurs engagements** et l'esprit même de cette trêve qui nous relie et nous honore. Puisqu'en effet, nous avons pu constater, à regret, des faits de grèves sur cette période où le dialogue se devait pourtant de toujours surmonter les tensions et de toujours prévaloir sur le blocage.

Il me semble donc important d'avoir en tête qu'il nous appartient, **nous État, vous Forces Syndicales, de faire encore grandir pour l'avenir, notre esprit partagé de responsabilité et le respect ferme de la parole que nous donnons.** Pour nous-mêmes et notre crédibilité. Mais plus encore, pour la bonne marche de cette Côte d'Ivoire qui nous rassemble toutes et tous.

Je n'ai aucun doute que les leçons tirées de l'expérience de ces cinq dernières années de paix, de stabilité sociale, ainsi que les bénéfices qui en ont résulté seront un gage de succès pour toutes nos entreprises à l'avenir.

Mesdames et Messieurs,

Le processus de négociation que nous lançons ce jour, se déroulera en **deux phases distinctes**, pour davantage de cohérence, de transparence et d'efficacité.

La première phase consistera en une série de rencontres entre le Comité Interministériel et les Centrales syndicales, les Faîtières et les syndicats de base des ministères techniques, pour échanger sur la plateforme revendicative avec pour objectif de **retenir les revendications essentielles à satisfaire pour gagner ensemble cette seconde paix sociale nationale.**

Au terme des discussions préliminaires menées par le Comité Interministériel, qui est présidé, je le rappelle, par Madame le Ministre de la Fonction Publique et a pour Vice-Président, le Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale, les conclusions des travaux feront l'objet d'une synthèse.

Alors s'ouvrira la deuxième phase des discussions que nous conduirons avec les organisations syndicales afin de nous permettre de finaliser les négociations, **dans le but de signer notre nouvelle trêve sociale.**

Nous avons toutes et tous **conscience de l'importance de ce moment** pour la bonne marche de notre État, de notre administration, pour l'attractivité de notre pays vis-à-vis des investisseurs, pour la sérénité de nos travailleurs comme pour celle de la Côte d'Ivoire, ce pays que nous aimons, ce pays que nous avons redressé collectivement et de façon extraordinaire depuis une décennie, sous le leadership du Chef de l'État, S.E.M. Alassane Ouattara.

Mesdames et Messieurs,

Au moment, où nous nous engageons tous ensemble dans ce processus de négociation, **je voudrais rappeler avec humilité et responsabilité que la trêve sociale n'est ni un renoncement** aux

ambitions légitimes de progrès sociaux de nos travailleurs, **ni la privation de l'expression** naturelle des revendications syndicales, et encore moins **un chèque en blanc** signé par les Organisations syndicales au profit du gouvernement.

En réalité, ce processus de maturité civique et de confiance sociale, nous permet de **nous engager réciproquement**.

En nous permettant à nous, Pouvoirs publics, de satisfaire les revendications essentielles des fonctionnaires et agents de l'État.

En vous permettant à vous, forces syndicales du pays, d'accorder une période d'accalmie au gouvernement, pour lui permettre de réaliser avec sérénité et méthode la grande ambition du Président de la République, et celle de tous les Ivoiriens, **pour une Côte d'Ivoire stable, rassemblée, prospère et tournée vers l'avenir. En un mot, une Côte d'Ivoire Solidaire.**

Oui, au moment où **le monde fait face à des défis puissants**, sécuritaires, sanitaires, économiques, climatiques... et où ces chocs externes seront plus fréquents demain qu'aujourd'hui, **nous devons toujours œuvrer ensemble à préserver l'essentiel.**

Préserver l'essentiel, c'est donner par un dialogue constructif, des réponses concrètes aux travailleurs, quant à leurs revendications majeures, pour qu'ils puissent s'épanouir dans leur travail et apporter leur contribution aux avancées de notre pays.

Préserver l'essentiel, c'est aussi répondre par une paix sociale réelle, au défi de la mobilisation massive des investisseurs privés, dont les flux financiers sont clés pour la transformation structurelle de notre économie, son décollage industriel et la création de richesses et d'emplois durables.

Préserver l'essentiel, c'est savoir que cette création de richesses qui seule permet la redistribution, **est liée** au dynamisme de l'activité économique et donc à la sérénité du climat des affaires comme **à l'apaisement du climat social.**

Préserver l'essentiel, c'est donc choisir de signer un partenariat gagnant-gagnant entre le gouvernement et les forces syndicales, dans l'intérêt de toutes les parties, dans l'intérêt des Ivoiriens et pour le développement harmonieux, rapide et puissant de notre si chère et belle patrie !

Mesdames et Messieurs,

C'est ainsi, et seulement **ainsi que nous pourrons atteindre collectivement l'ambition forte que porte le Président** de la République, à travers sa vision « **Côte d'Ivoire 2030** » et ses **4 objectifs majeurs de progrès humains que je veux ici solennellement rappeler.**

Il s'agit pour nous tous d'agir pour :

- Doubler à nouveau le revenu par habitant en 10 ans et propulser la majeure partie des Ivoiriennes et des Ivoiriens dans la classe moyenne ;
- Créer 8 millions d'emplois en plus d'ici 2030, pour insérer notre jeunesse, valoriser son énergie et sa créativité ;
- Diviser par 2 la pauvreté, en la ramenant à moins de 20%, pour changer le destin de millions de familles ivoiriennes ;
- Élever l'espérance de vie de 10 ans et la porter à 67 ans, pour vivre mieux et plus longtemps en Côte d'Ivoire.

Au cœur de ce grand projet se trouve le développement du **secteur privé, première source de création de richesse et d'emplois, mais également la transformation de la gouvernance de l'administration publique**, pour en faire le partenaire privilégié du monde des entreprises et l'acteur d'un service public de qualité.

Cette grande administration publique devra reposer sur des femmes et des hommes de valeur qui l'animent et qui l'aiment ; et dont les conditions de vie et de travail devront nous préoccuper au plus haut point.

Chers amis des syndicats de la Fonction Publique, votre combat pour une administration toujours plus forte, innovante et respectée est donc également le nôtre, celui du Président de la République et de son gouvernement.

**Mesdames et Messieurs,
Chers amis syndicalistes,**

Je voudrais, pour conclure, souhaiter que nos échanges se déroulent **avec franchise, transparence, écoute et respect ; et avec chevillée au corps, cette envie constante de trouver des solutions pour réussir ensemble et gagner ensemble.**

A nous de penser encore et toujours aux paroles vibrantes du grand Victor Hugo : « Étouffez les désaccords, éloignez les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles, vous serez victorieux ».

Au vu de l'état d'esprit si positif de toutes les parties prenantes de ce dialogue social lors des travaux préparatoires, **je suis convaincu que nous réussirons**, au terme de nos discussions, **à signer cette nouvelle trêve sociale**, celle qui traduit notre volonté commune

de consolider nos importants acquis sociaux et de faire grandir notre nation.

Dans cette perspective, je voudrais **vous exhorter à ne ménager aucun effort**, afin que les résultats de nos travaux soient à la hauteur des attentes de nos concitoyens et de celles du Président de la République, S.E.M. Alassane Ouattara.

Ainsi, face à l'Histoire, devant les générations actuelles et futures, nous pourrons signer ensemble ce nouveau pacte de progrès et de prospérité, qui dessinera les nouveaux sillons de cette Côte d'Ivoire Solidaire à laquelle nous aspirons tant et dont nous serons si fiers !

C'est sur ces mots d'ambition et de confiance que je déclare lancées les négociations en vue de la signature d'une nouvelle trêve sociale entre le gouvernement et les partenaires sociaux.

Vive le dialogue social national !

Et que vive la Côte d'Ivoire en paix, unie, prospère et solidaire !

Je vous remercie.